



Ecole privée Les 4 Vents
62 Chemin du Grillet
42330 SAINT BONNET LES OULES
Tel : 04 77 54 17 29
✉ contact@ecoleles4vents.fr
Site internet : www.ecoleles4vents.fr



Ecole les 4 Vents

Etablissement scolaire privé

INSCRIPTION

Année scolaire 2026 – 2027

NOM DE LA FAMILLE : _____

L'Ecole les 4 Vents, est un établissement Catholique sous tutelle du Diocèse et sous contrat d'association avec l'état. Ce dernier finance les charges du personnel enseignant, et l'enseignement est conforme aux instructions de l'éducation Nationale.

La gestion et le fonctionnement de l'école est assuré par le concours des parents bénévoles au sein de 3 associations :

- **OGEC** : Assure, en étroite collaboration avec la directrice de l'école, la gestion financière, (fixe et gère la contribution des familles, les tarifs cantine, garderie...), la gestion économique et la gestion sociale de notre établissement scolaire (est l'employeur des ASEM et des agents polyvalents).
- **APEL** : Représente les parents auprès de la direction et des instances scolaires ; favorise le dialogue entre les familles et l'équipe éducative ; organise des activités et événements, soutient financièrement les projets de l'école, participe à l'amélioration de la vie scolaire et du climat scolaire.
- **LES JEUNES FOYERS** : Est le propriétaire du bâtiment de notre école. Décide et entreprend les travaux nécessaires au maintien et au développement de l'école. Organise la kermesse de l'école.

Convention financière

L'inscription d'un élève dans un établissement sous contrat d'association avec l'état implique pour les familles des conséquences financières.

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier, par le contrat de scolarisation passé entre l'école et la famille.

Tarifs 2026 – 2027 **(sous réserve de modifications)**

Participation aux fournitures scolaires	17€ par enfant en maternelle 20€ par enfant en primaire	Prélever sur la facture de septembre
Cantine	5,90€ par repas (Primaire et Maternelle) Inscription sur le portail enfance : www.logicielcantine.fr/ecoleles4vents/	
Garderie	1,35€ par 1/2 heure (Primaire et Maternelle)	
Pénalité de retard garderie	5€ par enfant.	
Rejet de prélèvement	17,50€	

Cantine :

- Il est possible d'inscrire ou de désinscrire les enfants **jusqu'au lundi 10h pour le jeudi et vendredi suivant; jeudi 10h pour le lundi et le mardi suivant.**

SEULS LES ENFANTS INSCRITS A LA CANTINE PEUVENT DEJEUNER

- Un mail contenant l'identifiant est envoyé en début d'année. Les familles doivent ensuite suivre un lien pour demander un mot de passe.

Garderie : En cas de retard pour venir récupérer les enfants, l'école appliquera une pénalité de 5€ par enfant et par retard.

Les contributions

Déterminez le montant à partir de votre dernier avis d'imposition

Merci d'envoyer par le portail parents (Volet CONTACT) une copie de votre dernier avis d'imposition. Si vous n'avez pas encore de compte sur le portail parents, merci de joindre une copie de votre dernier avis d'imposition sous enveloppe cachetée. Si vous ne souhaitez pas communiquer vos revenus, établissez le calcul en catégorie F.

1/ Calcul des revenus

Revenu fiscal de référence (RFR) : _____ €

2/ Calcul du quotient familial

Quotient = Revenu fiscal de référence = _____

Nombre de parts

3/ Déterminez la catégorie et le montant de votre contribution mensuelle par enfant

Catégorie	Quotient familial annuel	Contribution mensuelle par enfant
A	jusqu'à 8 700 €	€ 30,50
B	de 8 701 € à 10 500 €	€ 36,00
C	de 10 501 € à 12 800 €	€ 42,00
D	de 12 801€ à 17 100€	€ 47,50
E	de 17 101 € à 22 500 €	€ 54,00
F	plus 22 501 €	€ 60,00
CLASSE PASSERELLE	Tarif unique	€ 100,00

4/ Calculez enfin votre montant total

Montant à verser = Nombre d'enfants scolarisés à St Bonnet les Oules **X** le montant de la contribution

Catégorie : _____

Nombre d'enfants : _____

Contribution mensuelle par enfant (cf tableau rubrique 3) : x _____ €

Montant de votre contribution mensuelle : = _____ €

Mode de règlement

Les montants de votre contribution, les frais de garderie et de cantine seront prélevés entre le 10 et le 15 du mois, en 10 fois, à partir du mois de septembre.

Ci-joint, le mandat de prélèvement SEPA à compléter pour les nouvelles inscriptions où les familles souhaitant changer de RIB.

Merci d'indiquer : RIB identique à l'année scolaire précédente Nouveau RIB (**le joindre**)

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (RUM) :

Type de contrat : Prélèvement pour la régie

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) (Ecole privé e les 4 vents) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de (Ecole privé e les 4 vents).

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR72ZZZ560538

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays : France

DESIGNATION DU CREANCIER

Nom : Ecole privé e les 4 vents

SIRET : 776 350 944 00018

Adresse : 62 Chemin du Grillet

Code postal : 42330

Ville : ST BONNET LES OULES

Pays : France

DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE (BIC)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif

Paiement ponctuel

Signé à :

Le (JJ/MM/AAAA) :

Signature :

DESIGNATION DU TIERS DEBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUE (SI DIFFERENT DU DEBITEUR LUI-MEME ET LE CAS ECHEANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par (Ecole privé e les 4 vents). En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai différemment avec (Ecole privé e les 4 vents).

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être traitées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Difficultés financières

En cas de difficultés financières ou de problème personnel compromettant le bon paiement, merci de prendre contact avec la directrice et l'OGEC qui seront attentifs à la situation particulière de la famille.

Impayés

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées et se réserve le droit de ne pas réinscrire le ou les élèves l'année suivante. Des frais de pénalité (17,50 €) seront retenus à chaque rejet de prélèvement.

Assurance scolaire et extra-scolaire

L'école adhère à la Mutuelle d'assurances St Christophe. Elle assure les enfants dans le cadre de la garantie individuelle accident.

Frais de gestion

L'OGEC est membre de l'UDOGESTION du diocèse de la Loire, service payant qui aide les OGEC à gérer les paies, les contrats de travail, les déclarations URSSAF et autres.

Sorties et activités

L'OGEC se réserve la possibilité de demander une participation pour les sorties extra-scolaires, activités et présence d'intervenants occasionnels.

Fait à St Bonnet-les-Oules, le

Signatures :

La présidente OGEC
Leïla Lahmer

Le chef d'établissement
Julie Dupuy

Mr et Mme.....
Parents de